



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-GENIS-LES-OLLIÈRES

SEANCE DU JEUDI 20 MARS 2025

DÉLIBÉRATION n°2025-03-20_10

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2025

MEMBRES PRÉSENTS : Anne CALENDRAS, Michel CICERON, Michelle CRETENET, Pascal GUCHER, Philippe JOSSANT, Suzanne LEPINE, Alain MANSIAT, Franck NALLET, Dominique SINAY, Anne-Sophie SUCHEL JAMBON, Florence SUPPLISSON

MEMBRES ABSENTS REPRÉSENTÉS : Céline CUCUMEL LEO donne pouvoir à Dominique SINAY

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Didier CRETENET

MEMBRES ABSENTS : Marine EVRARD, Karim GHENDIR

LE SECRETAIRE DE SEANCE : Florence SUPPLISSON

Le Conseil D'Administration du CCAS

- **VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-26
- **VU** le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L123-5 et 6 et R 123-5 relatifs au rôle et au fonctionnement du centre communal d'action sociale.
- **VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-5, L2311-6 et D 2311-14 relatifs à l'affectation du résultat.

Comme le rappelle Dominique SINAY, vice-présidente du CCAS, propose d'attribuer une subvention aux associations ayant été retenues, au regard des actions à caractère d'intérêt général qu'elles mènent et de l'intérêt local pour les Saint-Genois.

Il est proposé aux membres de Conseil d'Administration d'approuver la délibération suivante :

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

- **APPROUVE** le versement des subventions pour l'année 2025 aux associations suivantes pour un montant total de **17 410 €**

ACTIONS LOCALES

	16 100 €
⇒ A.M.P.H. Foyer Bel Air	500 €
⇒ La Joie de Vivre Picaud Brosse	11 000€
⇒ Saint Genis Emploi	3 300 €
⇒ Human Afrique	1 300 €

ACTIONS HUMANITAIRES ET SOCIALES

	1 310 €
- Familles en mouvement	300 €
- Secours catholique	350 €
- Restos du cœur	300 €
- Trisomie 21 Rhône et Métropole de Lyon	360 €

ARTICLE 2

- DIT que la somme de **17 410 €** sera inscrite au budget primitif 2025 du CCAS.

Résultat du vote : UNANIMITE

3 membres du Conseil d'Administration ne prennent pas part au vote du fait de leur fonction dans les associations subventionnées (Michel CICERON « La Joie de Vivre Picaud Brosse », Philippe JOSSANT « Saint Genis Emploi » et Suzanne LEPINE « Trisomie 21 Rhône et Métropole de Lyon »).

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

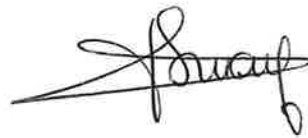
Extrait certifié conforme.

Certifiée exécutoire dès sa publication compte tenu de sa transmission au Représentant de l'État.

Saint-Genis-les-Ollières, le 20 mars 2025

Dominique SINAY

Vice-présidente du CCAS



Florence SUPPLISSON

Secrétaire de séance

